

Surendettement : le calme avant la tempête ?

L'organisation faîtière Dettes Conseil Suisse (DCS) publie ses statistiques 2019/2020.

Les services de gestion de dettes et de désendettement membres de Dettes Conseil Suisse compilent, en règle générale chaque année, des données relatives aux personnes et aux familles surendettées qui s'adressent à eux.

L'on constate tout d'abord un recul des nouveaux dossiers en 2020 : pendant la pandémie, certains services ont dû fermer et d'autres ont concentré leurs activités sur les consultations sociales et les aides directes, urgentes par rapport aux conseils en matière de dettes.

Si les impacts de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour y faire face n'ont pas encore imprimé de traces statistiques, il n'est pas inutile de rappeler les profils des personnes surendettées qui consultent les services membres de DCS :

Qui consulte ?

Majoritairement des personnes vivant seules (40%). Les couples avec enfants forment un cinquième des dossiers, tout comme les familles monoparentales. Les enfants représentent environ 34% des personnes accompagnées dans une démarche en lien avec le surendettement (que ce soit de la gestion de dettes ou du désendettement). Plus de la majorité des dossiers sont constitués de personnes entre 30 et 49 ans (58%). Plus d'hommes que de femmes consultent (environ 60% – environ 40%) et la plupart des consultants ont un diplôme post-obligatoire (57%). La formation d'un tiers des consultants ne dépasse pas l'école obligatoire.

Un déséquilibre considérable entre les revenus et les dettes

Dans leur majorité, les personnes qui s'adressent à un service de gestion de dettes et de désendettement réalisent un revenu plus bas que la population générale : le revenu médian des ménages suivis se monte à 4'350.- francs par

mois et plus de 80% des ménages surendettés gagnent moins que le salaire médian suisse, qui s'élève à 6'500.- francs par mois. 44% d'entre-eux disposent de moins de 4'000.- francs par mois.

Le surendettement moyen des ménages en question s'élève à 65'014.- francs en 2020 et est en augmentation depuis 2019 (60'240.- francs). Les types de dettes les plus répandus sont, comme auparavant, les créances fiscales (73%) et les dettes auprès des assurances-maladies (61%). Le tiers des ménages ont des impayés liés à des factures médicales à leur propre charge, ce qui risque de péjorer leur accès aux soins et leur santé. Enfin, des crédits à la consommation sont présents dans un quart environ des dossiers (24%) et les cartes de crédit dans un peu plus d'un cinquième de ceux-ci (21%).

Les causes du surendettement

Les services membres de DCS constatent que, dans la plupart des cas, le surendettement est dû à une conjonction de facteurs actifs (difficultés de gestion, manque de prévision, prise de risque...) et de facteurs passifs. Parmi ces derniers, le chômage est mentionné comme cause dans 24% des dossiers, la séparation, respectivement le divorce dans 24% des dossiers également et la maladie, les accidents et le handicap dans 23% de ceux-ci. Notons que dans un ménage sur 10, l'insuffisance des revenus (working poor, 11%) a causé le surendettement et que l'échec d'une activité indépendante a poussé 9% des personnes suivies dans le surendettement.

Lien vers les statistiques : [cliquez-ici](#)

> Autres éclairages sur notre rubrique [Social >> Pauvreté >> Endettement](#)